SAISON 2020/2021

ANGERS HANDBALL

CHARTE DE VIE AU CLUB

Rejoindre **Angers Handball Club**, c'est adhérer à une **ASSOCIATION** qui fonctionne exclusivement avec l'investissement de bénévoles. Y adhérer implique donc des DROITS et des DEVOIRS. Joueurs, Parents, Entraîneurs, Dirigeants, c'est avec l'aide de chacun tout au long de la saison que le club fonctionnera bien

MES DROITS

- Ma licence me permet de participer aux entraînements de ma catégorie d'âge
- Ma licence me permet de jouer des matchs de compétition officielle avec mon équipe
- Ma licence me permet de bénéficier de l'encadrement d'un entraîneur bénévole
- Ma licence comprend une assurance contre les blessures qui peuvent survenir dans le cadre de ma pratique du handball au club.
- Ma licence me permet de profiter après chaque match d'un goûter offert par le club dans le hall du gymnase et de participer gratuitement aux événements organisés au fil de la saison.

MES DEVOIRS

PAIEMENT

Je m'engage à payer ma licence en intégralité. Le paiement est obligatoire pour participer aux matchs et aux entraînements. Si besoin, il est possible de payer en plusieurs fois ou d'utiliser la carte Partenaires.

ENTRAINEMENTS et MATCHS

- Je m'engage à être assidu aux entraînements et aux matchs. En cas d'absence prévue, je préviens mon entraîneur dès que possible. Le plaisir et la progression de chacun passent par un effectif au complet le plus souvent possible. **Pour information, le club paie une amende conséquente à chaque forfait déclaré. De plus, après 3 forfaits une équipe ne pourra plus jouer.**

- Je m'engage à respecter les horaires d'entraînements. Je dois être prêt, en tenue, à l'heure indiquée sur le planning. Un retard doit être prévenu auprès de l'entraîneur. Les parents doivent récupérer leur enfant à la salle dès la fin de l'entraînement. Le joueur n'est plus sous la responsabilité, ni de l'entraîneur, ni du club, après l'heure prévue de fin d'entraînement.

- Je m'engage à assurer les tâches nécessaires au bon déroulement des matchs au fil de la saison en fonction des besoins (avant ou après mon match). Cela comprend, pour le joueur majeur, de l'Arbitrage et des postes de Responsable de Salle ou de Table de Marque (voir fiches). Pour le joueur mineur, Arbitrages et Table de Marque. Si le joueur nommé sur le planning a un empêchement, il s'engage à trouver un remplaçant. Dans le cas contraire, il pourra être suspendu pour son prochain match.

- Je m'engage à un comportement exemplaire :
  - A l'entraînement : à écouter attentivement les consignes et conseils de l'entraîneur.
  - En match : à respecter les décisions de l'entraîneur, de l'arbitre, et à encourager ses partenaires.
  - Lors des événements organisés par le club.

- Je m'engage à faire mon possible pour être présent (ou me faire représenter) à l'Assemblée Générale du Club. C'est un moment d'échanges essentiel à la vie de l'association.

suite au verso

RÔLE DES PARENTS

PARENTS-CORRESPONDANTS et LICENCES DIRIGEANTS

- Il est demandé que chaque équipe jeune ait un parent-correspondant. Celui-ci organisera un planning de déplacements et de lavage des maillots tout au long de la saison, et sera le relais de l'entraîneur et du club auprès des autres parents. Ce rôle peut être partagé entre plusieurs parents.

- Un minimum de trois parents avec une licence « Dirigeant » est demandé par équipe. L'idéal est même que chaque parent en prenne une (prix symbolique de 5€).

MATCHS

Le parent s'engage à aider au bon déroulement des matchs :

- Tous les Parents :
  - Assurer les déplacements des matchs à l'extérieur
  - Laver les maillots à tour de rôle (à rendre dès l'entraînement suivant)
  - S'occuper de la buvette à la mi-temps et à la fin du match de son enfant
  - Respecter les décisions de l'entraîneur et des arbitres
  - Encourager l'équipe tout en respectant l'adversaire
  - Aider à l'installation ou au rangement de la salle

- Parents avec Licence :
  - Assurer à l'occasion la Table de Marque ou être Tuteur Table (voir fiche)
  - Être Responsable de Salle (voir fiche)

Angers Handball Club est une association et non un produit de consommation. La participation de chacun est donc primordiale pour son bon fonctionnement et être Licencié au club **implique ces Droits et Devoirs.**